

# Santé au Travail

## Le Journal du CDG15

Juin 2024– Numéro 9



Arrivée d'une travailleuse sociale pour les agents des collectivités et établissements affiliés au CDG 15

Une aide pour concilier vie personnelle et vie professionnelle

**Carole CASSAGNE a intégré, depuis le 09/04/2024, le Pôle santé au travail du Centre de Gestion du Cantal, à raison pour le moment, de deux jours par mois.**

Elle propose une écoute, un soutien ainsi qu'un accompagnement individuel et social aux agents dans leur environnement professionnel et familial.

Elle peut être sollicitée pour des motifs variés qui ne relèvent pas forcément de l'ordre de la difficulté.

**La travailleuse sociale peut être consultée :**

- lors d'événements familiaux (naissance, séparation, difficultés intra familiales, décès...)
- accès aux droits
- en cas de difficultés financières dues à un événement tel que le chômage d'un conjoint, des problèmes de santé, une difficulté de gestion budgétaire ...
- pour la recherche d'un logement
- pour des questions touchant à la législation sociale ou au domaine juridique
- pour aider à la résolution d'un problème lié à un dossier administratif mal engagé.

**Les agents peuvent également rencontrer des difficultés dans le cadre de leur travail ; la travailleuse sociale du personnel peut intervenir sur des questions liées à :**

- un état de santé nécessitant un arrêt prolongé et des traitements lourds
- la protection sociale du fonctionnaire et de la législation sociale
- un problème de stress en situation professionnelle
- un dépôt de dossier MDPH

***Carole CASSAGNE garantit la neutralité et la confidentialité de ses interventions, via le respect du code de déontologie et du secret professionnel.***

Elle intervient pour les agents des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion, sur rendez-vous dans les locaux du centre de gestion et sur des sites extérieurs. Vous pouvez retrouver ses jours de présence sur l'agenda du site internet du CDG 15 (mardi des semaines impaires).

**Carole CASSAGNE est joignable au 04 71 63 89 43 ou par mail à l'adresse [social@cdg15.fr](mailto:social@cdg15.fr).**





# Renouvellement de la convention entre le CDG 15 et le FIPHFP

LE 23 MAI 2024

Le Centre de Gestion du Cantal renouvelle son engagement pour l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap, en signant de nouveau, une convention avec le FIPHFP (Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).



Louis CHAMBON, Président du CDG 15, et Béatrice VIGNERESSE, Responsable du pôle santé au travail et correspondante handicap, ont eu l'occasion de présenter et défendre leur projet de convention le 2 mai dernier auprès des membres du comité local du FIPHFP.

Dans ce cadre, le CDG 15 propose aux employeurs publics plusieurs accompagnements dans le domaine de la formation des acteurs, le maintien dans l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés et ce notamment par la voie de l'apprentissage.

Pour favoriser et promouvoir le recrutement d'apprentis en situation de handicap, le CDG 15 a signé, à nouveau, une convention avec le CFAS Auvergne, précieux partenaire pour cet objectif.



## Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé en Auvergne

Le CFAS accompagne les collectivités au recrutement d'apprenti en situation de handicap dans le cadre de cette convention tant sur un plan administratif qu'opérationnel. L'apprentissage constitue un réel levier d'intégration au sein des services. Le CFAS sensibilise les équipes aux différentes typologies de handicap, il accueille, informe et oriente les candidats à l'apprentissage.

Cette action peut être illustrée par le parcours réussi de Gaëlle Hays. Après avoir obtenu un CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif en Lycée Professionnel, Gaëlle a signé un contrat d'apprentissage en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance avec la commune de Naucelles en septembre 2022. Sa formation de 2 ans à l'Institut des Métiers avec l'appui du CFAS Auvergne lui a permis d'obtenir son diplôme. A la rentrée, elle suivra la formation d'Auxiliaire de Puériculture en apprentissage, toujours à la crèche de Naucelles.

*Pour toute information concernant l'apprentissage public :*

*Contactez R. Sabatier par mail [r.sabatier@cfas-auvergne.com](mailto:r.sabatier@cfas-auvergne.com) / par téléphone 06 83 08 18 80 - 04 73 90 12 12*

## Info financement Prothèses auditives

Le Fonds d'Insertion pour les Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) finance, déduction faite des autres financements (sécurité sociale, mutuelle...), le reste à charge des appareils électroniques de surdité : prothèses auditives et frais de réglages, dans la limite d'un plafond de 1700€.



# La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)



## Qui peut en bénéficier ?

Les personnes en situation de handicap, quel qu'il soit et sous certaines conditions, et dont les capacités au travail sont impactées du fait de leur handicap.

## Définition

« Est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. »

## Pourquoi la demander ?

La RQTH permet de prendre en compte votre état de santé au cours de votre parcours professionnel et peut permettre une amélioration de vos conditions de travail si nécessaire (aménagement du poste, du temps de travail, aides à la mobilité, suivi particulier par le médecin du travail, prise en charge de matériels...)



**La démarche est strictement personnelle et à l'initiative de la personne concernée, mais elle peut être débutée par un médecin traitant, un médecin du travail... Le plus tôt est le mieux. Pour faire une demande de RQTH, vous devez remplir le dossier unique de « Demande à la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH) » qui est à retirer auprès de la MDPH du département du lieu de résidence ou à télécharger sur son site internet.**



## **Après avoir accueilli la délégation F3SCT, Magalie CASTANIER répond à nos questions**

### **« Qu'avez-vous pensé de la visite ?**

*Votre visite sur la commune a été très appréciée par les élus qui ont pu prendre conscience de l'intérêt de votre passage et de vos différents conseils, sur des risques qui persistent car nous travaillons très souvent dans l'urgence.*



### **Quel est l'intérêt de cette visite pour votre collectivité ?**

*Beaucoup d'activités sont considérées comme « basiques » alors qu'en réalité elles exigent des qualifications, l'entretien des locaux, la petite maintenance, les espaces verts, etc... ; ces activités sont sous-estimées, leurs risques ne sont pas bien évalués et sont importants : exposition aux produits chimiques, manutention manuelle de charges, gestes répétés, etc..*

*Votre visite a permis une évaluation de certains risques qui peuvent vraiment être évités, sans que cela demande une grande organisation !*

**Vous êtes à la fois élue à Andelat et secrétaire générale de mairie à Coltines. Vous avez donc un double regard sur la situation des agents des collectivités en matière de prévention et de sécurité. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?**

*Dans un contexte d'emploi en extrême tension, de la pénibilité des métiers territoriaux, (plus personne ne postule sur ces emplois) lesquels demandent une très grande polyvalence surtout dans nos communes rurales. Les questions de la prévention de la santé et de la sécurité au travail sont devenues incontournables ! »*

# DECLARATION DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Le service de médecine préventive doit être informé par l'autorité territoriale dans les plus brefs délais de chaque accident de service et de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel.

## Conseils ergonomiques au bureau

### Amélioration du confort de travail et prévention des TMS

#### La souris verticale

La souris verticale permet d'adopter une position anatomique du poignet, lors du travail sur ordinateur, et de réduire les gênes et douleurs provoquées au niveau du poignet et du coude. Sa forme verticale replace la main dans l'alignement du bras, limitant ainsi fortement la torsion du radius. La souris verticale constitue un moyen de prévenir les troubles musculosquelettiques.



#### Le pointeur central

Le pointeur central remplace la souris. Il s'agit d'un accessoire à positionner devant le clavier, dans l'axe des épaules pour limiter les gestes et extensions du bras. Il procure un soulagement immédiat sur les cervicales, les épaules et les mains.



#### Le support de documents

Le support de documents permet de pallier aux fortes sollicitations des cervicales, trapèzes et deltoïdes lors d'une consultation simultanée de l'écran et de documents placés sur un côté du clavier ou entre l'opérateur et le clavier. Il offre une posture neutre grâce à l'alignement du document avec l'écran et limite également la fatigue visuelle.



#### Le repose-pieds

Le repose-pieds aide à basculer le poids du corps vers l'arrière (contre le dossier) plutôt que vers l'avant (avant-bras en appui sur le plan de travail). Il permet également de compenser la distance entre les pieds et le sol lorsque le plan de travail n'est pas réglable en hauteur et que l'appui au sol n'est pas possible.

